

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE D'OFFWILLER



Arrêté municipal portant délégation de fonction et de signature en matière de travaux ainsi que de gestion et d'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale.

Le Maire de la commune d'Offwiller,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de M. Christophe Dohrmann, de Mme Muriel Weil et de M. Fabien Poggiato en qualité d'adjoints au Maire ;

Considérant que, pour permettre une bonne administration des affaires communales, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature en matière de travaux ainsi que de gestion et d'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale à M. Fabien Poggiato et, en cas d'indisponibilité de celui-ci, à M. Christophe Dohrmann et, en cas d'indisponibilité de celui-ci, à Mme Muriel Weil ;

Vu l'intérêt général ;

arrête

Article 1

Il est donné délégation permanente de fonction à M. Fabien Poggiato, troisième adjoint au Maire, pour assurer en nos lieux et places, et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux travaux ainsi qu'à la gestion et à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale.

Article 2

Il est également donné délégation permanente à M. Fabien Poggiato, troisième adjoint au Maire, pour signer concurremment avec nous tout document relatif aux travaux ainsi qu'à la gestion et à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale, et notamment

l'examen des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions, installations et voiries communales, l'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux et des voiries communales, l'entretien général de l'ensemble des aires de jeux et installations sportives ou encore la maintenance courante des bâtiment communaux. Par cette délégation, M. Fabien Poggiato, troisième adjoint au Maire, pourra aussi légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des travaux ainsi que de la gestion et de l'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale.

Article 3

Dans l'exercice de cette délégation de signature, M. Fabien Poggiato, troisième adjoint au Maire, devra faire précéder sa signature de la formule suivante : « *par délégation du Maire* ».

Article 4

La présente délégation étant consentie par le Maire sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et documents signés à ce titre.

Article 5

En cas d'indisponibilité de M. Fabien Poggiato, il est également donné délégation permanente de fonction et de signature en matière de travaux et de gestion et d'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale à M. Christophe Dohrmann, premier adjoint au Maire, dans les conditions fixées aux articles 1 à 4 du présent arrêté.

Article 6

En cas d'indisponibilité de M. Fabien Poggiato et de M. Christophe Dohrmann, il est également donné délégation permanente de fonction et de signature en matière de travaux et de gestion et d'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale à Mme Muriel Weil, deuxième adjointe au Maire, dans les conditions fixées aux articles 1 à 4 du présent arrêté.

Article 7

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Article 8

Ampliation du présent arrêté est adressée à

- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg ;
- M. le Responsable du Service de gestion comptable de Haguenau ;
- les intéressés, à savoir M. Fabien Poggiato, M. Christophe Dohrmann et Mme Muriel Weil.

Fait à Offwiller, le 20 mars 2026.

Le Maire, Patrice Hilt

